

REGISTRE INTERNATIONAL DES ARMES DE PETIT CALIBRE : QUESTIONS ET MODÈLE

INTRODUCTION

Le monde est de plus en plus conscient des problèmes suscités par les excédents d'armes légères et de petit calibre dans le monde¹. La littérature sur la question déborde de statistiques qui font ressortir l'abondance des armes et la facilité avec laquelle des groupes peuvent s'en procurer pour servir leur cause propre, qu'elle se caractérise par le terrorisme politique, la répression par l'État, la violence interethnique ou l'activité criminelle².

Dans un exposé sur la situation, Michael T. Klare a proposé le modèle de la « diffusion » pour montrer la dispersion toujours plus grande des armes dans les divers groupes à tous les niveaux de la société et l'utilisation de ces armes dans ce qu'il appelle la « violence mondiale », en lieu et place des conceptions autrefois acceptées de la « course aux armements » de la Guerre mondiale³. Différents autres auteurs ont également signalé l'existence d'énormes stocks d'armes qui sont disponibles ou actuellement utilisées aux quatre coins du globe, ce qui a un effet déstabilisateur sur les États-nations et fait de nombreuses victimes dans les populations civiles⁴. Comme c'est trop souvent le cas, la violence dans un pays à tendance à déborder les frontières et à embraser toute une région, gagnant les États voisins et contribuant à l'instabilité internationale.

Un certain nombre d'articles consacrés à la question supposent qu'on peut recourir à diverses mesures de politique et programmes pour contrôler la situation. À propos de la situation des armes légères, Dyer et Goldring signalent que la transparence, la surveillance et le contrôle sont trois éléments essentiels si l'on veut limiter réellement les transferts d'armes légères⁵. L'une des solutions proposées pour instaurer une plus grande transparence dans la fabrication et le commerce licites de ces armes est de créer un registre de ces types d'armes⁶.

Certains auteurs ont préconisé une modification de l'actuel Registre des armes classiques de l'ONU pour y englober les armes légères, tandis que d'autres, rappelant que les pays ont été jusqu'ici incapables de s'entendre pour le faire⁷, proposent la création d'un registre distinct. D'autres encore ont fait observer qu'un registre régional permettant de résoudre les problèmes particuliers d'un groupe de pays ayant des idées semblables, dans une partie donnée du globe, serait peut-être plus efficace. Une démarche régionale de cette nature a servi de fondement à un moratoire sur les armes de petit calibre proposé par le Mali dans le cadre d'une initiative de contrôle des armes en Afrique occidentale⁸.